

LES NOUVELLES CHAPELLOISES

bulletin d'information composé par la mairie de La Chapelle de Guinchay

Chères Chapelloises, chers Chapellois,

Nous voici bientôt fin septembre. Après un été qui ne restera pas dans les annales quant à sa météorologie, les enfants ont repris le chemin de l'école, les associations accueillent de nouveau ceux d'entre nous qui souhaitent participer à une ou plusieurs activités, les coteaux se sont couverts de joyeuses bandes de vendangeurs cueillant une récolte, qui aux dires des professionnels s'annonce de qualité.

Comme pour tous les autres enfants de France, les élèves des écoles maternelle et élémentaire ont retrouvé une école au rythme changé. Désormais, 5 matinées de classe donc cours les mercredis matins. Trois heures d'activités dites NAP (nouvelles activités périscolaires) ont été imposées aux municipalités qui ont eu à faire face d'une part à des dépenses nouvelles et surtout d'autre part à une organisation particulièrement importante par l'embauche d'un nombre conséquent de personnes pour des durées particulièrement courtes pour couvrir ces moments péri-éducatifs. Les plages horaires pour l'école maternelle sont fixées chaque jour en début d'après-midi en 4 fois 45 minutes. Elles sont réparties en 3 fois 1 heure en fin de journée de 15h25 à 16h25, les mardi, jeudi et vendredi pour les élèves de l'école élémentaire. La mise en place de cette structure a demandé beaucoup d'énergie aux responsables des services enfance jeunesse et périscolaire que je tiens à féliciter pour avoir su mener à bien cette organisation complexe au vu du nombre d'enfants et d'encadrants concernés. Merci également à celles et ceux qui interviennent bénévolement à l'encadrement de ces NAP. Un comité de pilotage se réunira régulièrement pour faire le point sur l'évolution du fonctionnement de cette organisation complexe qui demande une grande rigueur. Les activités proposées aux enfants sont diverses et formatrices. Les élus ont misé sur la qualité des interventions auprès des enfants qui en changeront à la fin de chaque période scolaire. Les enfants inscrits s'engagent pour une période complète de 7 semaines. Vu la complexité de l'organisation, toute absence répétée et non justifiée entraînera l'exclusion de l'élève de ces moments de N.A.P. qui ne sont pas obligatoires.

Les élus de LA CHAPELLE DE GUINCHAY ont fait le choix de la gratuité de ces activités pour cette année scolaire. Des aides de 50 € par enfant de la part de l'Etat et de 50 € de la part de la CAF, aides que nous souhaitons pérennes, viendront aider la commune dont il restera à charge environ la somme de 35.000 €

Comme les services communaux, les associations ont dû s'adapter à ces nouveaux rythmes scolaires en décalant les activités qui étaient programmées le mercredi matin. Les bénévoles ont relevé le challenge. Tout est maintenant en place pour une nouvelle saison grâce au dévouement, à la volonté des équipes associatives d'offrir des moments récréatifs ou créatifs à nos concitoyens. Cette année, les vendanges s'annoncent belles et nous ne pouvons que nous en réjouir pour nos viticulteurs qui mettent en valeur nos coteaux, produisant des vins de qualité qui font le renom de notre région. Les élus, très attentifs, leur souhaitent pleine réussite pour que cette année soit une grande année vinicole.

Permettez-moi de revenir en quelques mots sur cet été.

De nombreux Chapellois et touristes ont fait part de leur admiration du fleurissement de la commune. Bravo aux acteurs de cet embellissement, membres de l'association « Fleurir La Chapelle » et employés municipaux qui n'ont pas ménagé leur peine pour obtenir un beau résultat.

Plus ennuyeux, au cours de cet été, nous avons eu à constater des incivilités de diverses natures dont certaines ont été solutionnées par les services de gendarmerie que je tiens à remercier pour leur action. De trop nombreux jeunes mineurs sont hélas, livrés à eux-mêmes jusqu'à fort tard dans la nuit. Ils sont sans bornes et donc susceptibles de faire des bêtises seuls ou sous l'influence d'un groupe. De même que d'infractions au code de la route pour ceux, de plus en plus nombreux qui conduisent des engins motorisés ! Scooters, motos, pilotés en dépit du bon sens, faisant même de ces engins des modes de provocation, en particulier au niveau du bruit, de la pratique du mono roue et autres figures dangereuses tant pour eux que pour tout un chacun.

Sachez, parents, qu'en fin de compte, c'est vous qui êtes responsables de vos enfants mineurs. A vous de leur fixer des bornes, à vous de contrôler leurs emplois du temps, leurs fréquentations, à vous de fixer des règles en faisant en sorte qu'elles soient respectées. Soyons vigilants tous ensemble à notre jeunesse que nous aimons tant, souhaitant pour elle le meilleur. A nous donc de leur permettre de s'épanouir en les éduquant par un dialogue ferme et constructif. Parents, éducateurs, élus, services, nous devons tous aller dans la même direction.

Les élus et moi-même sommes à votre disposition pour tout souci que vous pourriez rencontrer et sommes prêts à vous recevoir. N'hésitez pas à communiquer avec nous ou à prendre rendez-vous à l'aide du coupon-réponse de ce bulletin qui doit être un moyen de communication entre nous. Tout coupon signé lisiblement sera cité en conseil municipal et je ferai personnellement une réponse.

A ce sujet, j'invite la personne qui depuis des années utilise ce bulletin pour se défouler, pour déverser des propos haineux et de bas étage sur les élus et le maire en particulier à avoir le courage de signer lisiblement ces bulletins (tous conservés précieusement) afin que nous puissions communiquer. Comment peut-on se permettre de donner des leçons sur tout sans avoir le courage de signer lisiblement ses écrits et glisser sournoisement ledit bulletin dans la boîte aux lettres de la mairie ? Il s'agit là de méthodes dilatoires d'un autre âge qui n'ont pas fait honneur à leurs auteurs.

Comme vous pouvez le constater, il n'est pas toujours simple de gérer une collectivité, mais c'est là une belle et noble tâche que vos élus s'efforcent de conduire au mieux, en n'ayant qu'un seul but, le service du public et le bien-être de tous nos administrés. Je vous salue bien cordialement et vous donne rendez-vous dans le bulletin de fin d'année.

**Au conseil municipal****Avril**

Accessibilité de la mairie.
 Drainage du stade municipal de football.
 Approbation des statuts du SIVU d'assainissement.
 Aménagement de locaux techniques à Pontanevaux.

Mai

Création du LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents).
 Institution d'un droit de préemption urbain.

Juin

Construction d'un bâtiment multi-accueil : choix de l'architecte.
 Dotation d'équipement des territoires ruraux - Année 2014.
 Retrait de compétence. Communauté de Communes. Taxe de capitation SDIS.

Juillet

Remplacement de menuiseries au restaurant scolaire et à l'école élémentaire.
 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal.
 Demande de subvention. Amendes de police. Route du Vieux Moulin.

INFOS MAIRIE**Horaires secrétariat mairie :**

Lundi à vendredi :8h30-12h30

.....13h30-17h00

Samedi :8h30-12h00

Tel : 03.85.36.70.47

Inscriptions sur les listes électorales :
 n'oubliez pas de venir en mairie pour vous inscrire avant le 31 décembre 2014.

Des panneaux d'affichage sont à disposition pour annoncer les manifestations. Merci d'en prendre soin et de penser à enlever correctement vos affiches dès qu'elles ont eu lieu (papier, scotch, punaises...).



L'accueil de loisirs a accueilli pas moins de 95 enfants par semaine allant jusqu'à 115 enfants la troisième semaine. Les séjours Montrevel en Bresse et Ile Chambod, ont convaincu leurs participants par leur semaine sportive et aquatique, ce malgré le mauvais temps de la première semaine. A regret, ces deux séjours n'étaient pas complets. Les stages proposés cette année ont très bien fonctionné, notamment cuisine, pâte fimo, foot, gym, qui ont été pris d'assaut dès le premier jour des inscriptions. Les enfants ont pu ramener leurs préparations et leurs constructions chez eux chaque soir pour le bonheur de toute la famille. Les enfants ont également beaucoup apprécié les stages vélos, théâtre, papier mâché, handball, multi-sports. Malgré le temps ils ont pu profiter du lac de Crêches sur Saône durant 2 semaines et ont participé aux sorties Diverti Parc, Parc des Combes, Chasse au Trésor à Châtillon sur Chalaronne, accrobranche et activité Bubble Bump. Les spectacles ont permis de terminer chaque semaine en beauté en proposant aux parents des interventions reprenant toutes les activités réalisées au cours de la semaine par les enfants. Les tarifs, en baisse encore cette année ont permis au plus grand nombre de participer à des semaines riches en découvertes et aventures avec les 14 animateurs présents cet été.

CALENDRIER ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



Vacances de la Toussaint	Vendredi 17 octobre 2014	Lundi 3 novembre 2014
Vacances de Noël	Vendredi 19 décembre 2014	Lundi 5 janvier 2015
Vacances de février	Vendredi 20 février 2015	Lundi 9 mars 2015
Vacances de printemps	Vendredi 24 avril 2015	Lundi 11 mai 2015
Vacances d'été	Vendredi 3 juillet 2015	

Maternelle

158 enfants ont été accueillis pour cette rentrée 2014

PS : 38

MS : 70

GS : 50

Directrice : **Mme Hélène TRINCAT**

Elémentaire

348 élèves ont fait leur rentrée à l'école élémentaire

CP : 64 CE2/CM1 : 23

CE1 : 77 CM1 : 52

CE2 : 53 CM2 : 79

Directrice : **Mme Isabelle ZANCANARO-EMERIC**

Collège

610 élèves ont pris le chemin du collège.

Principal : **M. Jean-Paul BLANCHET**

Nouvelle principale adjointe : **Mme Caroline TERRAND.**

Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) se dérouleront les :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h35 à 14h20 (maternelle)
- mardi, jeudi, vendredi de 15h25 à 16h25 (élémentaire)

Les élèves de l'école élémentaire ont un large choix d'activités manuelles, sportives et culturelles.

Les activités proposées aux élèves de l'école maternelle sont des activités calmes, de détente et de repos.

Dispositif Euro J+ du Conseil Général

Afin de poursuivre l'effort du Conseil Général de Saône-et-Loire dans les domaines de la culture et des sports destinés aux jeunes du département, le dispositif EURO J+ est reconduit pour l'année scolaire 2014-2015. Ce dispositif s'adresse aux collégiens des établissements publics et privés sous contrat et autres établissements (4^{ème} CPA, CLIPA, établissements pour les personnes en situation de handicap,...) accueillant des jeunes de la tranche d'âge des 11-16 ans. Vous trouverez le formulaire dans les collèges ou sur le site www.cg71.fr

Nous vous informons de l'ouverture, depuis le mardi 2 septembre, d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents, « Bulle d'oxygène », impasse de la Mairie.

Ouvert le mardi de 8h45 à 11h15 et le jeudi de 14h à 16h30.

Sauf vacances scolaires.

Ce lieu est totalement anonyme et gratuit.

N'hésitez pas à vous renseigner au 09.66.95.49.91, par mail : laep.lachapelledeguinchay@orange.fr

Ou sur le site de la mairie de La Chapelle de Guinchay.

Le mandat actuel du **CCJ** prendra fin en octobre après l'élection des nouveaux élus qui leur feront suite. Nous pouvons les remercier pour le travail qu'ils ont fourni. Il se sont investis dans des causes nobles comme le tri sélectif auprès des personnes âgées en faisant la demande, le nettoyage de la commune, les restos du cœur, le Téléthon, fidèles aux trois domaines de leurs interventions : solidarité, citoyenneté, environnement. Ils ont activement participé aux commémorations et ont effectué un séjour très enrichissant sur les plages du débarquement, en Normandie, avec des adhérents de l'ANACR. Bel exemple de coopération intergénérationnelle pour marquer le 70^{ème} anniversaire du débarquement du 6 juin 1944. Les nouveaux élus se pencheront sur la 1^{ère} guerre mondiale. En 2016, pour marquer le 100^{ème} anniversaire de la Bataille de la Somme, ils organiseront un voyage de 3 jours dans l'est de la France sur les pas des poilus de la Grande guerre.

Le sou des écoles fera sa rentrée avec son Assemblée Générale le vendredi 3 octobre à 20h30 (salle du conseil de la mairie), l'occasion de faire le point sur nos différentes manifestations que nous organisons afin de pouvoir reverser à nos 2 écoles un maximum d'argent pour la réalisation de leurs projets éducatifs. Nous vous y attendons nombreux et pour ceux qui souhaiteraient rejoindre notre équipe de bénévoles n'hésitez pas à venir vous inscrire. Cette année, le sou verra partir sa présidente Sandrine BOURDON et sa secrétaire Sandrine JAILLOUX. Un nouveau bureau sera donc élu. Merci à tous pour votre participation lors de nos manifestations. Bonne année scolaire à tous nos élèves !!!!!

Rappel : Halte aux déchets dans les toilettes

Ne jetez plus ni vos lingettes, ni vos rouleaux de papier non biodégradables dans les toilettes mais dans vos ordures ménagères.



La collecte et le traitement des ordures ménagères ne sont pas des compétences de la Mairie mais de la Communauté de Communes. N'hésitez pas à la contacter au 03.85.37.47.20 en cas de problème. Nous vous conseillons également de ne pas laisser vos containers sur le bord de la route en permanence (risque de vol, de destruction, souci d'esthétique...).

ATTENTION : NOUVEAU REGLEMENT D'URBANISME

Les règles de construction dans le domaine privé changent. Le règlement applicable désormais est celui du P.L.U remplaçant l'ancien P.O.S.

La non-conformité ou le non-respect de ces règles peuvent conduire à différents types de sanctions.

N'oubliez pas de venir en Mairie avant de faire vos divers travaux (clôture, piscine, véranda, portail, abri de jardin...).

Un nuancier est à votre disposition en Mairie pour tous travaux de peinture extérieurs.

Tout aménagement intérieur avec changement d'affectation modifiant votre surface habitable doit obligatoirement être déclaré en Mairie.

ECOLE DE MUSIQUE

Cours dispensés cette année:

Batterie, guitare classique, guitare électrique, basse électrique, piano, flûte traversière, harpe, saxophones
Tarifs: 435 euros avec ateliers et participations aux concerts

620 euros pour les cours d'instrument seul.

Pour les retardataires aux inscriptions, contacter l'école à son adresse internet

ecoledemusiqueherbelot@laposte.net

Informations disponibles sur le panneau de l'association devant l'école maternelle



L'association Familles Rurales (section Gaudriole) vous invite à son spectacle le dimanche 19 octobre 2014 à 14h30 à la salle du Pressoir. Cette année, l'attraction principale sera la présence de François Pelletier, humoriste ventriloque avec ses 2 marionnettes. Spectacle tout public, gratuit pour les enfants.

Le Clubbikers Chapellois

organise pour la deuxième fois sa ratatouille d'andouillette qui aura lieu au complexe sportif, vers les terrains de tennis, le 11 octobre à partir de 10h. Venez nombreux. Buvette, plats à emporter, parking moto.

L'A.S.C. FOOTBALL a engagé 16 équipes dans les championnats de la Ligue et du District pour cette saison 2014/2015 ; n'hésitez pas à venir aux abords des stades pour encourager nos joueurs chaque week-end ! Le Comité Directeur remercie très sincèrement la municipalité pour les travaux de drainage qui ont été réalisés cet été sur le terrain principal ainsi que pour ceux qui ont été effectués sur le terrain annexe par les employés communaux.

Prochaines manifestations : - LOTO SAMEDI 27 SEPTEMBRE - REPAS DANSANT SAMEDI 29 NOVEMBRE

L'ensemble du Bureau souhaite à tous les licenciés, parents, dirigeants, partenaires et supporters de L'A.S.C. FOOT, une très belle saison sportive.

Le Club a pour vocation de faire découvrir le Basket aux plus jeunes et de les accompagner jusqu'à la compétition avec la participation au championnat départemental et aux différents tournois organisés par les clubs du département. Nous accueillons les enfants dès la grande section de maternelle (Baby Basket) pour les amener au fil des années jusqu'au niveau Seniors. Cette saison nous engagerons dans le championnat de Saône et Loire :

- 4 équipes en catégorie mini-basket (mini-poussin(e)s/U9 et poussin(e)s (U11)
- 5 équipes en catégorie Basket Jeune (Benjamin(e)s/U13, Mimines (G/F)/U15 et Seniors Garçon).

Les entraînements seront assurés par des bénévoles ayant passé l'année dernière le brevet d'initiateur sportif sous l'impulsion du Comité Départemental de Basket de Saône et Loire. Comme l'an passé, nous avons signé un contrat avec le club de Basket de Prissé pour déléguer l'entraînement des sections participant au championnat. Nos entraînements ont repris le 9 septembre. Nous organiserons 2 lotos (Décembre et Février) et comptons sur votre présence pour la réussite de ces manifestations.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Frédéric Buirey (Président) : 07 78 66 62 14 ; frederic_buirey@yahoo.fr
Stéphanie Guéritaine (Vice-Présidente) : 06 75 46 01 87 ; tempsdelenfant@wanadoo.fr
Anne Masson (Secrétaire) : 06.24.75.21.28 ; anne.masson112@gmail.com

ASC Basket

Gymnastique volontaire

Dirigée par un animateur diplômé, se caractérise essentiellement par des séances d'éducation physique complètes et généralisées, d'environ 1 h.

Les capacités ciblées :

- la souplesse, le renforcement musculaire, l'habileté motrice, la communication motrice, l'équilibre.
- le cardio-respiratoire.

Elles permettent de :

- stimuler l'initiative, la mémoire, le développement de l'autonomie.
- mieux gérer sa santé dans sa vie quotidienne.

Reprise des cours le 8 septembre à la salle des Colannes.

**Horaires : Lundi 9 à 10h - 10 à 11h (gym douce).
Vendredi 9 à 10h.**

2 séances d'essai sont offertes sans engagement.

Renseignements : 03 85 36 70 69 - 06 69 75 69 22

APPEL : Le Paradis de la danse recherche une ou plusieurs couturières bénévoles. Merci de prendre contact avec nous si vous avez envie de vous investir.



Directeur de la publication : Monsieur le Maire

Responsable de la rédaction : commission municipale chargée de la communication—Réalisé par le secrétariat de mairie.
mairie.lachapelledeguinchay@orange.fr - www.lachapelledeguinchay.fr